

En cas de non distribution  
retourner à  
SNPsyEN (M. Courcières)  
51, impasse d'Artagnan  
82000 Montauban

## SOMMAIRE

Grand chambardement:	p 1
Éditorial	p 2
Audience au Ministère	p 3
Audience à l'Assemblée Nationale Actualisation des missions des psychologues du 1er degré	p 4 p 5
Dossier RASED	p 6 p 7
Vous avez dit « master »	p 8

## *Grand Chambardement !*

**Sous couvert de lutte contre l'échec scolaire par «une prise en charge directe et continue des élèves afin de répondre aux difficultés lourdes » le ministère « sédentarise » 3000 personnels spécialisés de RASED (maîtres E et G). Il met à mal cette structure et isole ainsi le psychologue, à seule fin de ne pas renouveler les personnels d'autres catégories partant en retraite.**

**Dans un tel contexte le SNPsyEn se doit d'être vigilant.**

Pour le SNPsyEN l'activité n'a pas manqué au dernier trimestre 2008 et sur tous les fronts:

- audience au Ministère le 22 septembre 2008
- Réflexion sur l'actualisation de nos missions
- Audience à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 2008
- Participation aux manifestations pour la défense de l'école « Un pays, une école, notre avenir »
- Communiqué de presse sur la sédentarisation des RASED
- Master de psychologie à l'école
- Etc ...

**Il est bien entendu qu'en 2009, notre syndicat restera très attentif à l'évolution de ces dossiers et continuera à faire entendre la voix des psychologues de l'Éducation.**

*La commission Administrative Nationale du SNPsyEN*

Depuis la création de notre syndicat nous agissons pour que la place de la psychologie et des psychologues à l'Éducation Nationale soit clairement définie !

Année après année, les psychologues ont œuvré pour mettre au service des enfants, des parents, des enseignants et des partenaires extérieurs, leurs outils et leurs compétences afin de favoriser la réussite scolaire de tous les jeunes.

Bien que la pertinence des apports des psychologues au sein des Ecoles, soit une évidence pour tous, nous constatons parallèlement, au fil des années, une dégradation des conditions de travail qui ne leur permet plus de réaliser l'ensemble de leurs missions.

- Face au nombre important des postes vacants, la taille de leurs secteurs d'intervention ne cesse d'augmenter.
- Suite aux pressions de la hiérarchie qui met la priorité sur le travail d'expertise, les missions d'aide et de prévention sont délaissées faute de temps, alors que de plus en plus de demandes de parents et d'enseignants restent sans réponse.

Ce contexte déplorable conduit à exprimer des regrets quant aux aides que les psychologues auraient pu mettre en place avec les élèves en difficulté qui partent pour le collège, s'ils avaient eu le temps de les rencontrer, plus tôt dans leur scolarité.

Face à ce constat, quel crédit accorder aux annonces de M. DARCOS qui prétend :

- favoriser la réussite de tous les jeunes, diviser par trois le nombre des élèves qui sortent du système éducatif sans diplôme
- Favoriser l'aide aux enfants en difficultés en sédentarisant les maître E et G des RASED
- diviser par deux le nombre des redoublements
- favoriser la scolarisation des enfants handicapés et améliorer les conditions de leur réussite
- aider les jeunes en souffrance psychique dont plus de 40000 tentent de se suicider chaque année, ...

Nous réaffirmons que les psychologues de l'Education Nationale ont les outils et les compétences nécessaires pour améliorer le fonctionnement du service public d'Education et qu'il y a lieu de définir clairement et sereinement, la place de la psychologie et des psychologues à l'Education Nationale.

Nous continuons à œuvrer dans ce sens et nous porterons encore ces revendications aux audiences prévues prochainement au Ministère de l'Education Nationale et à l'Assemblée Nationale.

## **REVENDEICATIONS DU SNPSYEN**

**A notre connaissance, les Psychologues du 1<sup>er</sup> degré, sont les seuls professionnels, tous ministères confondus, à occuper une fonction de Psychologue nécessitant un diplôme permettant de porter le titre de Psychologue, sans pour autant être reconnus statutairement comme « Psychologue ».**

Au sein de l'Education Nationale, les psychologues du 1<sup>er</sup> degré sont les seuls, à notre connaissance, parmi tous les personnels, à changer de fonction suite à l'obtention d'un diplôme, ou d'un concours pour d'autres personnels, et à ne pas être reconnus statutairement et financièrement : c'est le cas par exemple des Enseignants qui deviennent principaux de collège ou proviseurs de lycée, ou encore directeurs d'établissement spécialisé ou

adapté (directeurs de SEGPA, d'IME, EREA, etc). C'est encore le cas des Inspecteurs de l'Education Nationale, etc...

**Le SNPSyEN ne comprend pas les raisons d'une telle discrimination et demande :**

- Une reconnaissance statutaire de psychologue
- Une reconnaissance financière
- Une reconnaissance pleine et entière de toutes leurs missions
- Pour favoriser la réussite de tous les élèves et pour accomplir au mieux l'ensemble de leurs missions, un recrutement de 2000 psychologues dans le 1<sup>er</sup> degré en plus des 3400 postes existant.
- La mise en place d'une formation continue spécifique aux psychologues

## **POUR NOUS CONTACTER:**

SNPSyEN – Farid BOUSMIA 34, rue Palissot - 54000 NANCY

ou

Farid BOUSMIA, secrétaire général:  
06 71 96 25 96 - fbousmia@wanadoo.fr  
Marie Antoinette POIRSON, secrétaire générale adjointe :  
05 56 89 40 79 - mapoirson@wanadoo.fr

Marie Henriette CAILLUYER, trésorière générale :  
03 27 34 17 72 - mh.cailluyer@wanadoo.fr  
Michel COURCIERES, chargé de la communication :  
05 63 20 14 11 - snpsyen82@aol.com

## *Audience au Ministère...*

### **Le 22 Septembre 2008 le SNPsyEN a été reçu au MEN**

**Farid BOUSMIA, Michel COURCIERES, Marie-Antoinette POIRSON ont été reçus par Rolland JOUVE Conseiller du Ministre et Yves CRISTOFARI Conseiller**

C'est un premier contact qui fait suite à notre dernière demande en date : juillet 2008. Auparavant il nous avait été répondu que la question des Psychologues du 1er degré serait abordée lorsque celle des COPsy serait réglée. Dans le contexte de cette rentrée 2008/2009 nous exprimons notre souhait de connaître le projet du Ministre concernant les psychologues du premier degré.

Le « Guide pratique des parents » distribué à la rentrée aux familles ne fait référence à aucun moment ni aux RASED ni aux Psychologues. Il nous semble primordial d'apporter des réponses aux fortes inquiétudes des personnels.

Concernant les RASED Monsieur Cristofari répond d'emblée qu'une « sédentarisation » est envisagée : trop de saupoudrage actuellement, il faut concentrer les actions sur des établissements en difficulté. Il ne nous donne aucune précision sur les facteurs qui seront pris en compte pour définir ce que sera un établissement en difficulté. Lorsqu'ils parlent des RASED, tous deux font référence aux maîtres E et G. En effet dans l'exposé ils mettent en parallèle le travail des E et G et les deux heures dégagées pour le soutien aux élèves en difficulté. A la différenciation que nous apportons entre les notions de soutien et de remédiation, ils répondent que les deux heures sont destinées à la prise en charge des élèves en grandes difficultés.

Concernant les psychologues, des changements sont intervenus depuis les circulaires (1990 et 2002) sur nos missions: la loi de 2005 sur le Handicap par exemple ou encore les deux heures d'aide personnalisée. Il est donc nécessaire pour le ministère de revoir certains points afin de mettre en place une adéquation entre la demande des usagers et l'offre. Pour M. JOUVE, la mission première de

l'école est la transmission des savoirs, nos missions s'inscrivent dans ce champ mais la fonction a évolué, il faut envisager un travail sur les missions des psychologues.

Monsieur Jouve pense que notre fonctionnement est trop dans l'implicite et qu'il est nécessaire de redéfinir « qui fait quoi, et comment ». Il s'agit de mettre en exergue notre spécificité de psychologue au sein de l'institution. Les psychologues travaillant en libéral se plaignent, semble-t-il, il faut donc clarifier la spécificité des psychologues de l'Education Nationale.

Selon lui c'est le bon moment pour s'interroger sur :

- nos missions
- notre positionnement
- notre partenariat

La question de notre emploi du temps horaire hebdomadaire est également abordée et monsieur Jouve nous fait remarquer que c'est une circulaire qui définit notre semaine à 24h (21h00 + 3H00 de synthèse) non un texte de loi.

La proposition nous est faite d'une autre rencontre afin de travailler sur nos missions. (lire page suivante) Nous insistons pour que ce travail prenne en compte les conditions de leur faisabilité. Nous évoquons les conditions actuelles qui posent problème: la taille des secteurs, le nombre de postes vacants, les frais de déplacement, la formation continue spécifique aux psychologues, le matériel nécessaire au travail et la difficulté de se le procurer dans certaines communes...Il faudra aborder aussi la question du recrutement.

A propos de nos revendications sur la reconnaissance de notre profession, M. Jouve ne semble pas favorable à la création d'un statut ! Nous lui faisons remarquer qu'au regard de notre métier et de nos missions, une clarification est nécessaire. La discussion n'est pas finie !!

**La vigilance reste de rigueur face à un ministère qui supprime massivement des postes. Nous n'avons eu ce jour-là aucune assurance sur le sujet.**

## *Informations rapides !*

### **Réunion d'information syndicale**

Une première réunion d'information syndicale s'est tenue le mercredi 14 janvier au siège de l'UNSA Education à PARIS (Ivry) elle a regroupé, autour de quatre secrétaires nationaux, une vingtaine de participants venus d'Ile de France et du Loiret. Un large tour d'horizon y a été fait de l'actualité syndicale ainsi que des difficultés rencontrées par chacun dans des secteurs très différents: Paris, banlieue, secteurs ruraux.

### **Demande d'audience au Ministère**

En l'absence d'invitation suite à l'envoi de notre contribution à la réflexion sur nos missions, nous avons sollicité une nouvelle audience au ministère.

### **Demande d'audience à l'Assemblée Nationale**

Faisant suite à une audience avec le Député REISS dont l'objet était la place de la Psychologie et des Psychologues de l'Education Nationale dans le cadre plus général de l'aide qu'ils peuvent mettre en place afin de réduire le nombre d'élèves en fortes difficultés scolaires à l'entrée au collège, sur les conseils de ce dernier, le SNPsyEN a sollicité une audience auprès de Monsieur MEHAIGNERIE, Président de la Commission des Affaires Culturelles, Familiales et Sociales de l'Assemblée Nationale. Nous souhaitons lui faire part de nos analyses et propositions.

### **Groupe de travail national sur la difficulté scolaire**

Suite à l'annonce faite par le ministère lors d'une audience de l'UNSA Education nous avons fait un courrier au ministre pour demander notre participation à ce groupe. Une réunion préparatoire avec les autres syndicats intéressés de l'UNSA Education aura lieu le 3 février à notre initiative.

## NOTRE CONTRIBUTION

On peut lire le document complet  
sur notre site  
<http://snpsyen.site.voila.fr>

# Actualisation des missions Des psychologues du 1er degré

Depuis les circulaires (1990 et 2002) sur nos missions des changements sont intervenus, la loi de 2005 sur le Handicap par exemple ou encore les deux heures d'aide personnalisée. Pour le ministère il paraît donc nécessaire de revoir certains points afin de mettre en place une adéquation entre la demande des usagers et l'offre.

Lors de l'audience du 22 septembre le SNPSyEN s'est engagé à fournir une contribution à un nouveau texte dont vous trouverez les principaux extraits ci dessous:

### MISSIONS et ACTIONS DU PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Toutes les actions du psychologue ont pour objectif de favoriser la réussite scolaire de tous les élèves en mettant ses compétences au service des Élèves et de leurs Familles, des Personnels des Écoles et des Partenaires extérieurs à l'École.

#### MISSIONS

##### Favoriser la réussite scolaire de tous les élèves

La prévention de l'échec scolaire nécessite que le psychologue puisse intervenir très tôt

- pour l'étude et l'analyse des processus d'apprentissage,
- pour l'étude et l'analyse des difficultés et de la souffrance éprouvées par l'enfant.

##### Le suivi psychologique

En proposant un lieu de parole et d'analyse, le psychologue peut accompagner:

- **l'Enseignant** dans une réflexion / compréhension des difficultés qu'il rencontre et des difficultés rencontrées par l'élève ; l'objectif étant de faciliter l'ajustement nécessaire des conduites et comportements éducatifs et pédagogiques.
- **les Parents** dans une réflexion / compréhension des difficultés qu'ils rencontrent et des difficultés rencontrées par leur enfant ; l'objectif étant de faciliter l'ajustement nécessaire des conduites et comportements éducatifs.
- **l'Enfant** en lui permettant d'exprimer ses conflits internes qui font obstacles à son désir d'apprendre et plus généralement, à son désir de grandir.

##### L'élaboration des projets personnalisés

Le bilan psychologique est un outil primordial dans l'élaboration des projets personnalisés car il permet de considérer l'enfant dans sa globalité afin d'élaborer un projet adapté réunissant les conditions de la réussite scolaire de l'élève.

L'expertise et l'analyse du psychologue, les éléments de compréhension de la situation qu'il apporte, sont fondamentales pour les partenaires des Équipes Educatives. Sa contribution permet l'élaboration de PPRE adaptés aux difficultés de l'enfant et favorise la réussite scolaire de l'élève.

L'expertise et l'analyse du psychologue sont également centrales pour le travail de la MDPH et de la CDOEASD.

##### La liaison fonctionnelle avec les partenaires extérieurs

Le psychologue est en relation avec les intervenants extérieurs (Parents, CMP, CMPP, PFS, AED, AEMO,

SERMO, CAMSP, SESSAD, SSESD, PMI, MDPH, Orthophonistes en libéral, Psychothérapeutes en libéral, etc) afin de faire les liens utiles et nécessaires à la réussite de l'élève.

##### Cellule psychologique

Lorsqu'un événement d'une gravité particulière le nécessite, à la demande des Écoles, de l'Autorité Académique ou des Parents, le psychologue peut être amené à mettre en place une cellule psychologique.

##### Activité de formation

Du fait de sa formation de haut niveau en psychologie, à la demande de l'Autorité Académique, le psychologue peut intervenir dans le cadre de la formation des Enseignants sur des thèmes concernant les champs de la psychologie.

#### ACTIONS

Ses compétences lui permettent :

##### L'analyse de la difficulté

##### Le recueil d'information

##### L'examen clinique

On ne peut faire l'économie de considérer l'enfant dans sa globalité pour tenter de comprendre ce qui fait obstacle à sa réussite scolaire. Identifier la difficulté, en Clarifier les raisons, Identifier et Comprendre la problématique sous-jacente qui s'exprime au travers de la difficulté.

##### Le suivi Psychologique

##### **Pour les Enseignants**

##### **Pour l'Enfant**

##### **Pour les Parents**

##### La participation au fonctionnement de l'École

- Le psychologue donne sens aux difficultés de l'enfant. Avec ce nouvel éclairage, il participe avec l'Enseignant à l'élaboration des adaptations nécessaires de l'Environnement École, de la démarche pédagogique et des modes relationnels avec l'Enfant et sa Famille.

Il est l'intermédiaire nécessaire au bon déroulement du projet entre l'École et les Parents.

##### Les partenaires extérieurs

Sa place, entre l'environnement école et l'environnement hors école, lui permet le suivi technique de la situation et favorise la complémentarité des aides.

##### Favoriser la scolarisation des enfants handicapés

##### **Si le dossier MDPH est déjà constitué:**

Le Psychologue participe à l'ESS et met au service de cette équipe ses compétences pour l'élaboration du PPS.

Il est une ressource au service de l'Enseignant. Il participe à l'adaptation de l'environnement école et de la démarche pédagogique pour favoriser le développement et la réussite scolaire. Il accompagne les parents dans les difficultés qu'ils rencontrent concernant la scolarisation de leur enfant.

##### **Si le Dossier MDPH n'est pas constitué:**

Le psychologue effectue le bilan psychologique nécessaire à la constitution du dossier MDPH, et accompagne les parents (suivi psychologique) dans cette démarche difficile.

# Audience à l'Assemblée Nationale

## AUDIENCE A L'ASSEMBLEE NATIONALE LE 08 / 10 / 2008 AVEC M. LE DEPUTE REISS MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES FAMILIALE ET SOCIALES

M. le Député REISS fut chargé d'organiser et de réaliser les audiences concernant l'Orientation et plus particulièrement la place des COPsy (début des audiences septembre 2007) dans l'organisation du système d'orientation (le rapport rendu prône la disparition de ce corps).

Parallèlement, il est l'un des députés qui ont proposé un projet de loi concernant la création des EPEP.

### AUDIENCE

#### Concernant les COPsy :

Nous faisons état de notre sentiment relatif aux conclusions du rapport rendues par M. REISS ; ces conclusions rendent compte d'un parti-pris concernant les COPsy. Dans ce rapport il est fait état, à titre d'exemple, de plus de 70 missions prioritaires, ce qui semble plutôt irresponsable comme demande. Plutôt que de conclure à une remise en cause des différents Ministres et du fonctionnement global du Ministère de l'Education nationale, en proposant par exemple une remise à plat des missions, il conclue à la remise en cause des personnels !!

**M. Reiss prend bonne note de cette critique.**

#### Concernant les RASED :

Nous avons abordé la différence qui existe entre Aides Personnalisées et Aides Spécialisées des personnels des RASED. Ces deux types d'Aide ne sont pas substituables mais complémentaires, comme l'indique la circulaire sur les RASED de 2002.

La mise en place de l'aide personnalisée est en fait une actualisation tardive de la circulaire de 2002 : en effet, celle-ci stipule que la première aide à apporter à l'élève en difficulté est du ressort du maître de la classe. Les enseignants le faisaient avec les moyens matériels que l'institution leur proposait, l'aide était mise en place pendant le temps scolaire. Seize ans après, il est permis aux enseignants de le faire, de manière plus individualisée, hors temps scolaire, sans avoir à gérer simultanément le reste du groupe classe.

Cependant, lorsque cette aide apportée aux élèves échoue, le RASED est sollicité.

L'annonce du budget 2009 avec le retour de 3000 maîtres E et G dans les classes, pose à terme la question de la disparition des RASED, structure fondamentale pour l'aide aux élèves en difficultés.

**M. Reiss nous indique que les députés n'ont pas été consultés pour la suppression du samedi matin et la mise en place des deux heures d'aide personnalisée.**

#### Concernant les EPEP :

Nous informons M. Reiss que nous avons été reçus en audience par les conseillers du cabinet du Ministre de l'Education Nationale et qu'ils nous ont demandés une contribution concernant les missions des Psychologues du 1<sup>er</sup> degré. Pour le Ministère, les missions des Psychologues du 1<sup>er</sup> degré doivent être réactualisées !

Nous lui déposons une copie de la contribution réalisée par le SNPsyEN et insistons sur le fait suivant : les psychologues du 1<sup>er</sup> degré ne veulent plus être oubliés dans les débats qui concernent les missions et le

fonctionnement de l'Ecole. Le débat sur la création des EPEP (prévu en Janvier 2009) va réorganiser le fonctionnement des Ecoles ; les questions des missions des psychologues et des conditions de leur exercice doivent être abordées sereinement.

#### La question des Psy :

**Nous insistons sur la place du Psychologue de l'Education Nationale à l'Ecole, telle que nous l'avons développée dans notre contribution au Ministère de l'Education nationale, et de l'importance de ses missions et de ses actions en faveur de la réussite scolaire de tous.**

Ses interventions auprès des enfants, des familles, des personnels de l'Education Nationale et des partenaires extérieurs à l'Ecole sont fondamentales.

Cela nécessite que l'on se penche sérieusement sur les missions et les conditions de leur réalisation afin de répondre enfin concrètement aux perspectives annoncées par M. Le Ministre de l'Education Nationale.

- Favoriser la réussite scolaire de tous les Jeunes
- Favoriser la scolarisation des enfants handicapés et les conditions de leur réussite
- Diviser par trois le nombre d'élèves qui sortent du système éducatif sans diplôme
- Diviser par deux le nombre des redoublements
- Etc

M. Le Député conviendrait qu'une action de prévention aura plus de chance d'aboutir si elle est mise en place le plus tôt possible. **Nous lui rappelons** la situation actuelle due aux nombreux postes vacants et à la taille des secteurs trop importante et la pression de l'administration pour le travail d'expertise nécessaire au bon fonctionnement de la MDPH (EPE, PPS, ESS, ..) et de la CDOEAS qui laisse très peu de temps pour les actions de prévention. Les psychologues, en conclusion des bilans, font trop souvent le triste constat des aides qu'ils auraient pu mettre en place et qui ont cruellement manqué à l'enfant en âge de partir au collège.

Par ailleurs, **nous lui rappelons** que les actions de prévention des psychologues pourraient avoir des effets à moyen et long terme ; les constats actuels [ plus de 150000 jeunes qui quittent l'Ecole, chaque année, sans qualification, plus de 40000 tentatives de suicide, par an, chez les adolescents[1]] rappellent la nécessité de poser comme priorité la prévention des difficultés chez les enfants et leurs parents.

**Nous lui rappelons enfin** que les personnels des RASED proposent, suite à un travail d'équipe, des réponses adaptées aux difficultés des élèves et que pour les situations qui le nécessitent, des aides extérieures sont proposées.

Mais actuellement, les structures extérieures, du fait de très longues listes d'attente, ne peuvent fournir cette aide avant six mois, un an, parfois plus. Les aides spécialisées du RASED restent alors les seules sur lesquelles peuvent s'appuyer l'enfant, ses parents et les personnels de l'Education Nationale.

*F Bousmia et M Degalaix*

(1) Selon le rapport 2007 de La Défenseur des Enfants, il est indiqué 40000 au moins....

## Les intentions du Ministre

Pour les connaître il suffit de lire « Clé Actu » n°62 du 01 11 2008 sur le site gouvernemental: [www.porte-parole.gouv.fr](http://www.porte-parole.gouv.fr)

**3000 maîtres spécialisés «sédentarisés » à la rentrée 2009 dans les écoles.**

- Concrètement, Il s'agit de faire en sorte qu'ils s'installent dans les écoles, qu'ils exercent les fonctions de maîtres titulaires dans une seule classe sans avoir à circuler d'une manière qui n'était pas toujours la plus adéquate. Ils remplaceront de fait 3 000 enseignants partant en retraite.

- Ils n'enseigneront pas à une classe dans laquelle seraient concentrés les élèves en difficulté de toute une école, mais ils deviendront les maîtres d'une classe ordinaire qui a besoin d'un enseignement soutenu.

## Recul ministériel mais pas retrait !

Le 7 janvier 2009 est annoncée une nouvelle déclinaison des mesures prévues par le budget concernant les 3000 postes spécialisés de RASED :

- 1500 enseignants spécialisés seront finalement affectés en surnombre dans des écoles difficiles pour intervenir dans le cadre de leurs missions spécifiques auprès des élèves en difficulté ;

- 1500 postes, aujourd'hui vacants, seront toujours transférés dans une classe ordinaire.

Le ministre a annoncé la réunion d'un groupe national ouvert aux organisations syndicales et associations professionnelles pour engager une réelle réflexion sur le traitement de la difficulté scolaire.

## Il est des enfants devenus élèves qui souffrent et qui pourtant ne relèvent pas d'un suivi médicalisé.

Communiqué de presse du SNPsyEN du 18 octobre 2008

Certaines mesures annoncées par le gouvernement de François Fillon peuvent laisser penser à un démantèlement programmé de l'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficultés Scolaires. Quelles que soient les difficultés, d'apprentissage, émotionnelles, comportementales, psychoaffectives, ..., il semble prévu le remplacement des Aides Spécialisées par une prise en charge des difficultés par le système scolaire traditionnel.

Après avoir vécu une première tentative d'attribution des fonctions particulières d'aides psychologiques et psychopédagogiques aux collégiens et lycéens aux Infirmières, Assistantes Sociales et Médecins Scolaires, et d'en avoir tiré les conséquences d'inefficacité, voilà que se profile une nouvelle phase de réorganisation de l'aide aux difficultés des élèves par la disparition pure et simple d'une structure spécialisée, le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté).

L'action gouvernementale qui consiste à présenter les deux heures d'aide personnalisée, nouvellement instituées dans l'action des enseignants, comme utilement substituables aux actions et compétences des personnels du RASED nous semble illusoire et à terme dommageable pour le bon fonctionnement de l'École.

Les psychologues de l'Éducation Nationale, dont une partie importante de leurs fonctions se réalisent dans cette structure dans un travail d'équipe avec les Maîtres E et G, sont très attachés aux services que les personnels des RASED sont en mesure de proposer aux Élèves, aux Parents, aux Enseignants et à l'ensemble des personnels de l'École.

La disparition brutale de cette structure RASED, et des aides spécifiques qu'elles proposent, compliquera d'autant le travail de prévention et l'accompagnement des enfants en difficultés à l'École par les Psychologues de l'Éducation en rompant le lien avec les maîtres spécialisés de cette structure d'aide, et au-delà avec les enseignants, et les parents.

**Pour les psychologues de l'éducation du SNPsyEN UNSA Éducation, le démantèlement de l'aide telle qu'elle existe encore par les RASED, s'ajouterait aux graves difficultés d'une École de la République aveuglée qui refuserait de regarder en face une réalité incontournable : il est des enfants devenus élèves qui souffrent pour raisons diverses du et dans le système scolaire national et qui pourtant ne relèvent pas d'un suivi médicalisé.**

Meilleurs  
vœux



du SNPsyEN  
UNSA Éducation

## Le SIEN\* demande le retrait du projet

Extraits du communiqué de presse du 16 12 2008

« Dans le souci d'améliorer le fonctionnement du système éducatif et la réussite scolaire de tous les élèves, le SI.EN considère que l'aide personnalisée et l'aide spécialisée des RASED sont complémentaires et doivent impérativement être articulées »..... « le SI.EN considère que la répartition des interventions des enseignants spécialisés dans les écoles est de la responsabilité de l'IEN et que la « sédentarisation » imposée au niveau départemental est une mauvaise solution »..... « Dans l'immédiat, le SI.EN demande au ministre de revenir sur des mesures allant à l'encontre de ses objectifs affichés de réduction significative de l'échec scolaire »..... « Il y a urgence : retirer aujourd'hui un projet qui perturbe profondément la vie de l'École ne serait pas un recul mais une avancée que le SI.EN soutiendrait et dont il souhaite que le ministre de l'Éducation ait le courage politique de la proposer »

(\* SIEN = Syndicat de l'Inspection de l'Éducation Nationale UNSA Éducation)

## **Le SE UNSA lui aussi a écrit au ministre: 12 décembre 2008 (Extraits)**

« Lors de l'audience que vous avez accordée à la fédération UNSA Education le 5 décembre, le SE-UNSA a exprimé sa totale opposition, comme celle de la communauté scolaire, aux mesures budgétaires touchant les RASED.

*Vous nous avez dit clairement que vous n'aviez pas l'intention de remettre en cause les RASED au-delà des mesures de « sédentarisation » des 3000 postes figurant dans le budget 2009. Vous avez également proposé qu'un groupe de travail national se mette en place sur la difficulté scolaire, dans lequel pourrait être abordée la question des missions des enseignants spécialisés « sédentarisés ».*

*L'engagement de cette réflexion nous semble un préalable à toute opération de carte scolaire. Personne n'imaginerait en effet que l'administration puisse opérer des transferts d'emplois dans les départements sans savoir pour quelles missions pédagogiques, a fortiori lorsqu'ils sont envisagés avec une telle ampleur. »*

## **Du côté de chez les ch'ti...**

Très vite dans cette région un mouvement est né.. Déjà les collègues avaient relevé l'absence de présentation des RASED dans la plaquette destinée aux parents à la rentrée 2008. et ils s'inquiétaient d'un éventuel mauvais coup: Mettre à mal les RASED.

Une annonce de Luc Ferry (ex ministre) qui en lance l'idée est bientôt suivie par une autre annonce: Un plan triennale de suppression des RASED.

Très vite les personnels se mobilisent. Leur contestation surprend . Dans le Pas de Calais « RASED en lutte » naît . Des assemblées générales de RASED départementales puis interdépartementales sont organisées. Des intersyndicales réunissent un nombre croissant de collègues.

Toutes les initiatives sont retenues. Des rencontres avec les élus (sénateurs, maires, etc) sont menées. On voit même des élus mettre à notre disposition des autobus pour la manifestation devant l'Assemblée Nationale et nous y accompagner.

Si les psychologues, les maîtres G et E ont mené cette action de défense des RASED c'est bien pour défendre l'avenir de nos enfants en grande difficulté socioculturelle et économique.

Et la réaction du public dans cette région plutôt défavorisée ne peut être qu'encourageante pour les RASED qui ne perçoivent pas les annonces récentes de Mr Darcos comme un recul mais comme une simple adaptation au contexte.

*Manuel Degalaix*

## **Au CTPN**

### **Choses dites !**

### **Choses faites!**

Les dotations en moyens d'enseignement aux académies y sont communiquées.... La catastrophe annoncée par le budget 2009 prend désormais corps.

10000 élèves de plus mais aux 3000 emplois de titulaires retirés s'ajoutent 3000 emplois de stagiaires.

### **L'urgence ministérielle tue le dialogue**

La convocation du 18 décembre 2008 du CTPN (comité technique Paritaire National) la veille des congés de Noël empêche tout travail de fond et tout dialogue réel.

De plus, le ministère a fait envoyer le document le matin même à 11h15 pendant que la délégation de l'UNSA Éducation préparait l'instance. Cette méthode scandaleuse dénoncée par Patrick Gonthier, Secrétaire Général de notre fédération, vise à imposer des mesures de la façon la plus antidémocratique et méprisante qu'il soit.

## **Maîtres E et G sédentarisés! Et le travail de synthèse ?**

Les Psychologues rencontrent régulièrement les maître E et G dans le cadre des trois heures de synthèse. Ce travail en équipe est précieux et nous nous inquiétons de sa pérennité.

Au delà de la sédentarisation, se pose la question du rattachement administratif des maître E et G. Le SNPsyEN demande qu'ils restent rattachés au RASED et surtout pas aux écoles. En effet avec cette subtilité administrative, les trois heures de synthèse pourraient bien disparaître !

De ce fait, des écoles, des enseignants, des élèves, des parents seraient privés non seulement des interventions de ces personnels spécialisés, mais aussi des retours des analyses effectuées en synthèse.

Alors que le ministère promet que les maîtres G et E resteront rattachés au RASED, des recteurs et des IA laissent entendre qu'ils seraient rattachés aux écoles.

**Le SNPsyEN reste vigilant et compte bien faire entendre sa voix pour préserver et améliorer les aides aux enfants en difficultés.**



**Un pays,  
une école,  
notre avenir !**

Nous étions plus de 80000 manifestants PARIS le 19 octobre 2008

Galerie photos et Vidéo à voir sur le site

# Vous avez dit « Master »

## Oui ! Mais quel Master pour devenir psychologue de l'Éducation ?

Début octobre le ministère a rendu public son projet de maquettes des nouveaux concours d'enseignants. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mastérisation de la formation qui doit débuter en 2010, décidée unilatéralement par le gouvernement. Deux opérateurs interviennent désormais : d'un côté le ministère de l'Éducation nationale qui recrute en organisant les concours, de l'autre les universités qui forment les futurs enseignants en les préparant au master..

Le 17 octobre 2008, une circulaire de la Direction générale de l'enseignement supérieur, avec pour objet « *la campagne d'habilitation de diplômés de master pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement - rentrée universitaire 2009* » vient préciser aux Recteurs et aux présidents d'Université le projet gouvernemental.

Elle fixe deux principaux types de master envisageables :

- des masters disciplinaires aménagés avec spécialités ou/et parcours « enseignement »

- Des masters « métiers de l'éducation et de la formation »

Il y est précisé que ce dernier type de master peut donner lieu à des parcours différenciés particulièrement adaptés aux différents métiers de l'éducation et de la formation, notamment pour les professeurs des écoles, les conseillers principaux d'éducation, les psychologues scolaires, les formateurs d'adulte, etc ...

**Le danger de voir apparaître un master concernant les psychologues de l'Éducation ne satisfaisant pas aux exigences de la loi de 1985 sur la protection du titre de psychologue (haut niveau en psychologie - master2) est grand.**

Aussi le SNPsyEN avec les autres organisations concernées (syndicats et associations) a écrit aux ministres concernés et aux présidents d'université pour leur rappeler ces exigences (cursus complet, licence et master 1 et 2 en psychologie).

## Et la formation au DEPS ?

**Elle est maintenue à la rentrée 2009**

La circulaire qui en fixe les conditions d'admission ainsi que le calendrier qui, par le passé était publiée en novembre au BOEN, est enfin parue dans le bulletin n° 48 du 18 décembre 2008 (à deux jours des congés scolaires).

**Mais** le calendrier en est resté inchangé par rapport aux années précédentes: la date limite de dépôt des candidatures auprès des services des Inspections Académiques en est toujours fixée au 31 décembre! Impossible pour les IA de publier l'informations à temps et aux candidats de faire leur demande.

**Le SNPsyEN dans un courrier en date du 20 décembre 2008 s'est adressé au ministre pour en faire modifier le calendrier:**

*Extraits: « Compte tenu de la date de parution de la circulaire au bulletin officiel, des congés qui ont débuté le 20 décembre, il ne nous paraît pas possible aux services académiques d'organiser l'appel à candidature et aux personnels intéressés de présenter leur candidature dans les délais impartis.*

*Aussi nous vous demandons de bien vouloir reporter d'un mois, soit au 31 janvier 2009, la date limite de dépôt des candidatures, pour permettre aux Inspecteurs d'Académie d'informer les personnels sous leur responsabilité et à ceux-ci de postuler à la formation dans des conditions convenables »..*

## Pour un master conforme à la loi de 1985 sur la protection du titre de psychologue

**Courrier Intersyndical adressé le 2 décembre 2008 aux Ministres de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur:**

Madame, Monsieur le ministre,

Dans une circulaire du 17/10/ 2008 – N° 0805693 (ministère de l'enseignement supérieur), envoyée à tous les Recteurs et Présidents d'Université, il est demandé à chaque université d'adapter ses offres de masters pour permettre le futur recrutement des étudiants se destinant aux métiers de l' « enseignement ».

Deux types de masters y sont envisagés : « **masters disciplinaires** » et « **métiers de l'éducation et de la formation** ». Ce texte, prévoit le recrutement des futurs psychologues scolaires à partir de ces masters, et non à partir d'une formation de haut niveau en psychologie, comme l'exige la loi de 85 (cursus complet, licence et master 1 et 2 en psychologie).

Nos organisations préconisent une reconnaissance pleine et entière de la qualification et du statut des psychologues de

l'Éducation Nationale. Il nous paraît très important que les ministères ayant en responsabilité la formation des psychologues de l'Éducation Nationale se montrent vigilants et exigeants quant à la cohérence des cursus à mettre en place, avec la loi de 1985.

L'Éducation Nationale doit pouvoir recruter des psychologues pour le 1er et le second degré, sur concours ouvert aux étudiants titulaires d'un master 2 en psychologie. Concernant les psychologues du second degré, (conseillers d'orientation-psychologues) la formation déjà assurée par les universités et l'INETOP, débouche sur le DECOP (bac +5). La maquette correspondant déjà au schéma de mastérisation doit déboucher sur un master 2 de psychologie.

Dans le cadre des discussions en cours entre les universités et vos services, nous attirons particulièrement votre attention sur la mise en place de ces formations. Nous partageons avec vous le souci de qualité de la formation des psychologues, et des garanties déontologiques qu'elle assure aux usagers. Nous souhaitons être associés à la réflexion sur la mise en place des formations et des concours et demandons à être reçus pour pouvoir échanger sur ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame ou monsieur le ministre, à nos salutations respectueuses.

ACOPF, AFPEN, SFP, SNES, SNP, SNPsyEN, SNUIPP,